

[1712 Januar 18.]

A

"MEMMOIRE DE CEQUE J'AY [GEMEINT JOHANN MARTIN SCHICK]¹ [DE] BON SUR VOSTRE [HPTM. BEAT JAKOB II. ZURLAUBEN GEMEINT] COMPAGNIE AU REGIMENT SUISSE DE PHYFFER [=PFYFFER], ET AUTREMENT COMME JL... S'ENSUIT"

Gehört zu AH 139/37

	L	ss	d
<i>"Premmierement un billet de Monsieur [le Capitaine-commandant Franz Leonz] Meyenberg, m'ayant fait Mon Décompte qu'a Raison de 30^L par [mois] aulieu de le faire á[!] 35^L selon Mon Accord, que vous avéz veüe á baaden [=Baden] le[s] 25^L deduit que j'aye[!] touchéz 8 Jours áprés[!] l'avoir quitéz Reste encor fort de</i>	163	9	6
<i>le 5^L par Mois de surplus en 28½ Mois porte</i>	142	10	
<i>Les faux frais et dinniers par:^L qui né devont[!] estre Comptéz selon mon accord portoít[!] selon Le Restenue fait, sans tentes et autres frais</i>	37	1	
<i>La lettre de Change de 100:^L qui m'ont portéz sur Mon Comptè Complet, n'ayant Receue que 33^L: 10 s: pour payer 36^L empruntéz pour la subsistance et pour payer ce qu'ils avoit de bons a la Recrüe, tout Comme si la recrüe ou la Comp:^e avoit estéz a Moy: la perte portoít</i>	66	10	
<i>plus Un billet envoyéz d'armentiere[s] en 1707 de M:^r [le Capitaine-commandant Felix] Utiger de ... Muller [von Baar] Cap:^e Lieut: dans [le régiment] Castelas [=Castella] de</i>	61		
<i>plus les pains de fourier pour 23 Mois que l'enseigne [Hans Kaspar Schreiber] m'ait restenüe Jnjustement et sans Raisons, puisque toute la Nation le Donne, portant</i>	69		
<i>plus les bas s:h: que J'avois Vendue au Cadet [Johann Werner] Ackhlin [=Acklin], áprés qu'ils m'ont estéz payéz avec la debourssèz[!] pour la dite Recrüe en pains de Munition 20[?]² áprés, surquoy J'ay encor perdue 18^L:, l'enseigne me les ait restenue de Recheff ne sachant pas Comment démunuer[!] mon Reste, ainsi Je redemand[e] avec Raison</i>	2	5	
<i>somme totale</i>	541	15	6
<i>Monsieur [der obgenannte Beat Jakob II. Zurlauben gemeint] trouvera cy de sur[!], tout bien espliquéz par Articles, ou Jl en a pas Un qui puisse estre disputéz, Estant Une Chose le plus legitime du Monde, si l'on m'avoit payéz a la Compagnie ou seulement donnée mes prez arrieréz Je ne serez pas si hardy de Vous Jnterrompre, Mais Chacun ait besoin du sienne et je né suis pas en Estat ny même si Riche de faire Credit si l'ontems[!], Si J'avois quelques mills esceus</i>			

Comptant en bourse, J'en auray tousjours plus que l'amoitié[!] pour Vostre service, Mais Comme le besoin[!] d'argent est Chez tous le Monde, Monsieur peut bien s'imaginer qu'il est Chez moy aussy, Ainsi J'estois Contraint de vous Inportuner de la Presente, pour solliciter mon payement au paiy [konkret bei Zurlauben in Zug], ou Jcy Comptant, afin que je le tire ou touche d'une Manniere ou d'autre, Car au Reg:t Je n'aye garde de m'aler rompre la teste Contre la Murailles, ou Contre des gens que sans Vostre ordre n'ont Pas plus de pouvoir que Moy, et cella ne servira que de m'amuser ... [inutilement] d'antendre que des Discours nuisibles, si je n'avez pas estez sit sot d'avoir laissez tout dans le Decompte Croyant de trouver Une somme d'argent en quitant Une fois, par Un Reste Considerable esparagné par force la plus part, Nonobstant on me le veut encor faire perdre par la, Comme Monsieur peut voir, Injustement, dont Jls ont Creus au paravant que J'aurois perdüe tous mes sens en les quitans en 24 heures, mais graces á dieu Je n'ay rien perdüe au Change, Car me voila aussi bien que je n'ay Jamais estéz, et encor tousjours prêts á vous obaiyr[!], mais pas a beaucoup d'autres, et Je trouveray du pains par tout avec l'assistance de dieu que Ceux qui m'ont peint avec tant de diferents Couleurs á Vos yeux seront obligéz de faire ce qui leurs suivra fort mal s'il tomberoits Jamais en vostre Disgrace, en finissent Je suis et seré tres parfaitement toute Ma Vie d'un profond Respects ...

[gez. Johann Martin] Schieck"

- 1) *Wachtmeister und Fourier Schick war im Mai 1711 aus der Kompagnie Zurlauben im Regiment Pfyfer ausgeschieden - s. Zurlaubiana AH 139/32 Nr. 7 - und in die Kompagnie Boinville im Regiment Surbeck - s. ebenda AH 139/37 - übergetreten.*
- 2)

AH 139, 90

1712 März 10., Solothurn

A

SCHREIBEN VON [MARIA HELENA BARBARA] "DE ZURLAUBEN", [PENSIONÄRIN IM KLOSTER VISITATION], AN [ALT] AMMANN [UND DERZEITIGEN STADT- UND AMTSRAT BEAT JAKOB II.] "DE ZURLAUBEN", ZUG

"... quoique que ie Soy encor tres foible en la lanque fransoise ie